



## **PROCES - VERBAL**

**De la séance du Conseil Communal de Renens  
Du jeudi 17 mars 2016, à 20h00  
À la Salle de Spectacles**

**6<sup>ème</sup> séance – 2015 / 2016**



## Séance du jeudi 17 mars 2016

### Présidence de M. Pascal Golay, Président

*Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.*

*À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront comme suit:*

- Samedi 19 mars 2016 à 14h00
- Dimanche 20 mars 2016 à 19h00
- Vendredi 25 mars 2016 à 20h00
- Samedi 26 mars 2016 à 19h00
- Dimanche 27 mars 2016 à 14h00

62 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Sandra Martins, Victoria Ravaioli-Thibaud, Gerarda Romano-Giorno, Anabela Verdino ainsi que MM. Anton Chatelan, Gian-Luca Ferrini, Nicolas Freymond, Jonas Kocher, Pascal Montemari, Cemal Ozkan, Eugène Roscigno, Fatmir Sadiku.

Sont absent(e)s: Mme Ranjini Sivanesan ainsi que MM. Antoine Bianchi, Antonio Lepore, Naïm Lokaj, Armando Mateus, Pietro Roberto Russo

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. Le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Patricia Zurcher-Maquignaz du groupe Parti socialiste,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Simone Szenyan-Reymond du groupe Fourmi rouge,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard du groupe Les Verts.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 15 de l'ordre du jour après le développement du postulat de Mme Nicole Divorne du groupe Fourmi rouge.

M. Le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 février 2016
3. Démission / Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Postulat** de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert, au nom du groupe UDC, intitulé "Des places en crèche pour les gens qui travaillent"  
*Mme Elodie Golaz Grilli, Présidente-rapporteure*
12. **Rapport de commission – Préavis N° 92-2016** – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets"  
*M. Yolan Menoud, Président-rapporteur*
13. **Rapport de commission – Préavis N° 93-2016** – Adoption du projet routier pour le réaménagement de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo et demande d'un crédit d'ouvrage pour la réfection de la chaussée de la rue du Simplon, la création d'un trottoir côté nord et l'ajout d'un collecteur  
*M. Vito Vita, Président-rapporteur*
14. Dépôts de préavis – Discussion préalable
  - Préavis N° 94-2016 – Renouvellement de la jeep double cabine et de la grue du camion du service Environnement-Maintenance  
*Présidence: PSR*
  - Préavis N° 95-2016 – Paudex-Bruyère – Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires (EU+EC)  
*Présidence: Fourmi rouge*
15. Motions, postulats, interpellations
  - Développement du postulat de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne intitulé "Un tram, des BHNS, et après?"
16. Questions, propositions individuelles et divers

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 février 2016**

M. Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 11 février 2016.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. Le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

### **3. Démission- Assermentation**

M. Le Président informe qu'il n'a reçu aucune démission, puis annonce que suite à la démission de M. Hugo Dias, le groupe PLR – Pour les Renanais a procédé à l'élection complémentaire de Mme Vanessa Denti.

Le Bureau du Conseil a constaté cette élection complémentaire et l'extrait y relatif a été affiché aux piliers publics. Aucun recours n'ayant été effectué dans les trois jours suivant cet affichage, l'assermentation peut, dès lors, avoir lieu.

M. Le Président prie Mme Vanessa Denti de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Serment:

***«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.***

***Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)***

Après avoir donné lecture de la formule du serment, M. Le Président prie Mme Vanessa Denti de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "*Je le promets*".

- **Mme Vanessa Denti – *Je le promets***

M. Le Président félicite la nouvelle conseillère communale pour son assermentation, lui remet son enveloppe et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de la Ville de Renens.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion.

#### 4. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente un résumé des résultats des **votations fédérales et des élections communales**, mais vous retrouverez tous ces résultats dans le procès-verbal de cette séance ainsi que sur le site de la commune.

#### RESULTATS COMPLETS DE LA VOTATION FEDERALE ET DES ELECTIONS COMMUNALES DU 28 FEVRIER 2016

##### *Votation fédérale*

1. *Initiative populaire du 5 novembre 2012 "Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage"*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'995	4'406	4'359	93	7	4'259	1'647	2'612	54.52%

2. *Initiative populaire du 28 décembre 2012 "Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)"*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'995	4'406	4'359	36	4	4'319	1'332	2'987	54.52%

3. *Initiative populaire du 24 mars 2014 "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires"*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'995	4'406	4'359	165	5	4'189	2'342	1'847	54.52%

4. *Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard)*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'995	4'406	4'359	105	5	4'249	1'606	2'643	54.52%

## Election au Conseil communal

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins				Participation en %
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	
13'006	5'471	4'294	90	69	4'135	33.02

## Nombre de bulletins par parti

Dénomination	Nombre de bulletins		
	Compacts	Modifiés	Total
La Fourmi Rouge	544	296	840
Les Verts de Renens	294	124	418
UDC Renens	407	95	502
PLR - Pour les Renanais	570	429	999
Parti Socialiste Renens	696	457	1'153
Alliance du Centre	49	24	73
Sans dénomination		150	150
<b>Totaux</b>	<b>2'560</b>	<b>1'575</b>	<b>4'135</b>

Dénomination	Suffrages obtenus		
	Nominatifs	Complémentaires	Total
La Fourmi Rouge	31'460	37'261	68'721
Les Verts de Renens	9'672	24'652	34'324
UDC Renens	5'592	34'574	40'166
PLR - Pour les Renanais	29'061	51'126	80'187
Parti Socialiste Renens	39'430	54'393	93'823
Alliance du Centre	625	5'211	5'836
<b>Totaux</b>	<b>115'840</b>	<b>207'217</b>	<b>323'057</b>
Suffrages blancs			7'743
<b>Totaux des suffrages exprimés</b>			<b>330'800</b>

## Détermination du quorum

Nombre total des suffrages de parti de toutes les listes : 323'057

Quorum (5% de ce nombre) : 16'153

Listes ayant obtenu le quorum et pouvant participer à la répartition des sièges

		Nombre total des suffrages (définitif)
Liste no 1	La Fourmi Rouge	68'721
Liste no 2	Les Verts de Renens	34'324
Liste no 3	UDC Renens	40'166
Liste no 4	PLR - Pour les Renanais	80'187
Liste no 5	Parti Socialiste Renens	93'823
<b>Total</b>		<b>317'221</b>

Détermination du quotient de répartition

Nombre total des suffrages : nombre de mandats = quotient  
317'221 80 3'965.26

Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur) : 3'966

Répartition des sièges entre listes seules et groupes de listes apparentées

<b>PREMIERE REPARTITION</b>			
Listes / groupe de listes	Suffrages	Quotient de répartition	Sièges obtenus
A1 – La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement) – Les Verts de Renens – Parti Socialiste de Renens	196'868	3'966	49
03 – UDC Renens	40'166	3'966	10
04 – PLR – Pour les Renanais	80'187	3'966	20
<b>Total</b>			<b>79</b>

Il reste 1 siège à répartir

<b>DEUXIEME REPARTITION</b>				
Listes / groupe de listes	Suffrages	Quotient de répartition	Sièges obtenus	Suffrages restants
A1 – La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement) – Les Verts de Renens – Parti Socialiste de Renens	196'868	3'966	49	2'534
03 – UDC Renens	40'166	3'966	10	506
04 – PLR – Pour les Renanais	80'187	3'966	20	867

Les sièges restants sont attribués aux listes / groupes de listes apparentées qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste / au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition; en cas d'égalité, le sort décide.

<b>Bilan</b>	
<b>Listes / groupe de listes</b>	<b>Sièges</b>
A1 – La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement) – Les Verts de Renens – Parti Socialiste de Renens	50
03 – UDC Renens	10
04 – PLR – Pour les Renanais	20
<b>Total</b>	<b>80</b>

Répartition des sièges à l'intérieur du groupe de listes apparentées A1: La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement) – Les Verts de Renens – Parti Socialiste de Renens

Nombre de sièges: 50

Détermination du quotient de répartition

Nombre total des suffrages : nombre de mandats = quotient  
 196'868 50 3'937.36

Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur) : 3'938

<b>PREMIERE REPARTITION</b>			
<b>Listes / groupe de listes</b>	<b>Suffrages</b>	<b>Quotient de répartition</b>	<b>Sièges obtenus</b>
01 – La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement) – Les Verts de Renens – Parti Socialiste de Renens	68'721	3'938	17
02 – Les Verts de Renens	34'324	3'938	8
05 – Parti Socialiste de Renens	93'823	3'938	23
<b>Total</b>			<b>48</b>

Il reste 2 sièges à répartir

<b>DEUXIEME REPARTITION</b>				
<b>Listes / groupe de listes</b>	<b>Suffrages</b>	<b>Quotient de répartition</b>	<b>Sièges obtenus</b>	<b>Suffrages restants</b>
01 – La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement) – Les Verts de Renens – Parti Socialiste de Renens	68'721	3'938	17	1'775
02 – Les Verts de Renens	34'324	3'938	8	2'820
05 – Parti Socialiste de Renens	93'823	3'938	23	3'249

Les sièges restants sont attribués aux listes / groupes de listes apparentées qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste / au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition; en cas d'égalité, le sort décide.

<b>Bilan</b>	
<b>Listes / groupe de listes</b>	<b>Sièges</b>
01 – La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement)	17
02 – Les Verts de Renens	9
05 – Parti Socialiste de Renens	24
<b>Total</b>	<b>50</b>

## Répartition des sièges – bilan final

<b>No</b>	<b>Listes</b>	<b>Sièges</b>
Liste no 1	La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement)	17
Liste no 2	Les Verts de Renens	9
Liste no 3	UDC Renens	10
Liste no 4	PLR – Pour les Renanais	20
Liste no 5	Parti Socialiste de Renens	24
Liste no 6	Alliance du Centre UDF - PEV	0
	<b>Total</b>	<b>80</b>

## RESULTATS

<b>Liste N°</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Nombre de suffrages</b>	<b>Sièges obtenus</b>	
01	La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement)	68'721	17	
<i>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</i>				
1.	Divorne Didier	1'168	10. Freymond Nicolas	922
2.	Clerc Karine	1'039	11. Safaï Reza	912
3.	Torriani Silvio	1'025	12. Leyvraz Jean-Pierre	909
4.	Berseth Verena	1'016	13. Sisto-Zoller Suzanne	898
5.	Divorne Nicole	1'015	14. Allauca Byron	893
6.	Keller Vincent	981	15. Blanc Jean-Baptiste	888
7.	Kiling Ali	973	16. Dreier Ellen-Mary	887
8.	Haas Torriani Nicole	954	17. Korkmaz Mehmet	877
9.	Bastidas Johnson	947		
<i>Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)</i>				
18.	Sisto Maddalena	876	27. Rodriguez Maria	845
19.	Bejarano Martha	868	28. Arnedo Roberto	844
20.	Schneider Marie	867	29. Lokaj Naim	841
21.	Favre Simon	866	30. Chaaib Hassna	840
22.	Castillo Carole	860	31. Mukamba Augustin	831
23.	Eareby Mohammed	859	32. Hanachi Abdelfattah	808
24.	Szenyan Simone	858	33. Simao Costa Pedro	805
25.	Simsik Celal	853	34. Radosavljevic Milica	797
26.	Guedes João	852	35. Zlatkovic Snezana	786

<b>Liste N°</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Nombre de suffrages</b>	<b>Sièges obtenus</b>
02	Les Verts de Renens	34'324	9
<i>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</i>			
1. Maystre Tinetta	842	6. Hertig Philippe	549
2. Jaccard Nathalie	714	7. Saunier Armelle	542
3. Menoud Yolán	555	8. Ramel Sylvie	539
4. Frei Irène	554	9. Cherbuin Anne	523
5. Kocher Jonas	550		
<i>Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)</i>			
10. Anhorn Maximilien	516	15. Avdyli Nuredin	471
11. Sadiku Fatmir	507	16. Bieri Axel	461
12. Santamaria Loïc	502	17. Adanalic Amela	449
13. Ibrahimi Selim	483	18. Bart-Dind Marylou	443
14. Verdino Da Silva Anabela	472		

<b>Liste N°</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Nombre de suffrages</b>	<b>Sièges obtenus</b>
03	UDC Renens	40'166	10
<i>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</i>			
1. Montabert Stéphane	619	6. Bonzon Geneviève	553
2. Duperrex Gérard	611	7. Montefusco Dylan	550
3. De Col Carole	573	8. Montefusco Raffaele	520
4. Briaux Yves	573	9. Bonvallat Jean-Pierre	516
5. De Col Alain	562	10. Zosi Antoinette	515
<i>Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)</i>			

<b>Liste N°</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Nombre de suffrages</b>	<b>Sièges obtenus</b>	
04	PLR – Pour les Renanais	80'187	20	
<i>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</i>				
1.	Golaz Olivier	1'320	11. Machado Carlos	1'028
2.	Dupuis Jean-Marc	1'185	12. Martinelli Sandra	1'023
3.	Golay Pascal	1'142	13. Borcard Gabriel	1'017
4.	Golaz Grilli Elodie	1'137	14. Savci Gökan	1'015
5.	Gruber Florian	1'089	15. Martins Sandra	1'010
6.	Vita Vito	1'074	16. Montemari Pascal	1'010
7.	Joliat Elodie	1'059	17. Denti Vanessa	1'008
8.	Chatelan Anton	1'051	18. Munafo Francesco	1'002
9.	Perret Dominique	1'030	19. Sengstage Yoann *	1'001
10.	Aeschlimann Eric	1'030	20. Siegrist Walter *	1'001
<i>Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)</i>				
21.	Lepore Antonio **	996	25. Mendes Joao	976
22.	Bongiorno Antonio **	996	26. Pimenta Manuel	974
23.	Abbey Olivier	992	27. Marra Antonio	962
24.	Bianchi Antoine	985	28. Tabib Abdullah	948

\* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

\*\* Classement déterminé par tirage au sort

<b>Liste N°</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Nombre de suffrages</b>	<b>Sièges obtenus</b>	
05	Parti Socialiste de Renens	93'823	24	
<i>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</i>				
1.	Clément Jean-François	1'483	13. Ravaioli-Thibaud Victoria	1'198
2.	Romano-Malagrifa Myriam	1'462	14. Tartaglia Vito	1'190
3.	Zurcher Maquignaz Patricia	1'349	15. Niang Oumar	1'189
4.	Korkmaz Ali	1'308	16. Delaquis François	1'186
5.	Scala Michele	1'297	17. Droz Arabella	1'169
6.	Neet-Sarqueda Conchita	1'277	18. Riccio Angela	1'166
7.	Bllaca Dea	1'274	19. Jeanrichard Jean-François	1'154
8.	Rohr Brigitte	1'242	20. Neal Richard	1'152
9.	Mulopo Robert	1'228	21. Chervet Yvan	1'146
10.	Piroti Aso	1'210	22. Kahraman Bilal	1'145
11.	Voisard Laurent	1'207	23. Maksimovic Milica	1'137
12.	Rohrbach Daniel	1'200	24. Cudrig Jean-Marc	1'134
<i>Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)</i>				
25.	Correia Maria	1'128	30. Maillard Gabriel	1'120
26.	Bila Radovan	1'127	31. Roscigno Eugène	1'108
27.	Smakiqi Naim **	1'124	32. Jribi Mohamed	1'043
28.	Hoxha Jeton **	1'124	33. Sinaci Cetin	1'030
29.	Ferrini Gian-Luca	1'123		

\*\* Classement déterminé par tirage au sort

Liste N°	Dénomination	Nombre de suffrages	Sièges obtenus
06	Alliance du Centre UDF - PEV	5'836	0
<i>Ne sont pas élus les candidats suivants</i>			
1	Delapierre Roland	136	4 Avondet Myriam
2	Herren Serge	132	5 Chollet Marie-Claude
3	Chiffelle Christian	122	

*Election à la Municipalité – 1<sup>er</sup> tour*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins				Participation en %
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)*	
13'006	5'471	4'344	64	97	4'247	33.4

*\*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés*

**Majorité absolue: 2'124**

*Pour le calcul de la majorité absolue, seuls les bulletins "nuls" sont soustraits*

Dénomination	Nombre de bulletins		
	Compacts	Modifiés	Total
La Fourmi Rouge	622	114	736
Parti Socialiste Renens	809	227	1'036
PLR - Pour les Renanais	634	210	844
UDC Renens	433	45	478
Alliance du Centre	39	6	45
Les Verts Renens	270	74	344
Sans dénomination		700	700
<b>Totaux</b>	<b>2'807</b>	<b>1'376</b>	<b>4'183</b>

*Ne sont pas élus*

Clément Jean-François	avec	1'634	voix
Romano-Malagrifa Myriam	avec	1'587	voix
Zurcher Maquignaz Patricia	avec	1'344	voix
Divorne Didier	avec	1'281	voix
Golaz Olivier	avec	1'279	voix
Dupuis Jean-Marc	avec	1'188	voix
Maystre Tinetta	avec	1'073	voix
Clerc Karine	avec	1'071	voix
Gruber Florian	avec	1'036	voix
Bastidas Johnson	avec	952	voix
Jaccard Nathalie	avec	761	voix
Montabert Stéphane	avec	678	voix
Duperrex Gérard	avec	606	voix
Delapierre Roland	avec	144	voix

*Voix éparses: 143*

***Le bureau a reçu une réponse du Canton suite à la résolution du Conseil communal du 10 décembre 2015 relative à la desserte en trains grandes lignes à la gare de Renens.***

*Je vous en fais la lecture.*

*«Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*J'ai pris acte de la résolution votée le 10 décembre 2015 par le Conseil communal de Renens relative à la desserte en trains grandes lignes en gare de Renens. Bien que j'approuve votre souhait, je vous rappelle que la planification du trafic grandes lignes n'est pas un objet de la compétence cantonale. Toutefois, dans le cadre des consultations et du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire, le Canton de Vaud a, par l'intermédiaire de sa direction générale de la mobilité et des routes, demandé à l'Office fédéral des transports qu'au moins une liaison Inter-Régio Genève Aéroport – Brig par heure desserve Renens. Je joins à la présente la copie des lettres des 30 septembre et 20 novembre 2015 adressées à l'OFT et donnant de plus amples informations sur ce dossier et son état d'avancement.*

*Bien entendu, je reste attentive à l'évolution de l'offre ainsi qu'à sa réalisation.»*

*Cette lettre est suivie des salutations d'usage et est signée par Mme Nuria Gorrite, Cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines du Canton de Vaud.*

Le bureau a également reçu le 7 mars 2016 **une pétition intitulée «Deux immeubles sur le point d'être démolis. La ville de Renens expulse les habitant-e-s pour créer un terrain vague»** forte de 99 signatures dont 24 manuscrites.

Je vous en fais maintenant la lecture.

*«Les deux immeubles de la rue de l'Avenir 5 et 7 sont sur le point d'être démolis. La commune, propriétaire, sait que ces terrains situés au centre-ville pourraient rapporter beaucoup d'argent. Elle mandate donc des expert-e-s qui «vont dans son sens», comme on a pu l'entendre au conseil communal, qui décrètent que ces bâtiments historiques sont insalubres, et que la démolition est nécessaire. La Ville veut louer le terrain à des promoteurs qui y construiront des immeubles avec des loyers, on peut le supposer, bien plus chers que ceux pratiqués jusqu'ici. En attendant qu'un projet émerge du concours d'architectes dans quelques années, et que le terrain ait pris de la valeur (spéculation...), elle prévoit de planter un champ de tournesols pour cacher le terrain vague laissé par la démolition.*

*Une contre-expertise demandée par les habitant-e-s a prouvé que les bâtiments sont habitables et en bon état, et demandent seulement un entretien régulier, comme n'importe quelle maison.*

*Au n°5, un centre social actif depuis des dizaines d'années, où ont lieu notamment des discussions et des échanges de conseils ouverts à tout le monde (conseils juridiques, aide pour la déclaration d'impôts, traductions, etc.) va être fermé.*

*La Ville ne parvient déjà pas à aller au bout de ses projets actuels (comme par exemple le projet de la ferme des Tilleuls), mais elle veut encore raser des maisons et expulser des gens qui vivent ici et maintenant alors qu'elle n'a aucun projet concret.*

*La démarche des autorités correspond à une logique de gentrification: vider les quartiers populaires des centres ville pour y installer des logements pour riches et des grands magasins, et repousser les gens moins privilégiés à la périphérie.»*

*Cette pétition ainsi que le dossier y relatif ont déjà été transmis à la Commission des pétitions pour traitement.*

*Je vous annonce également que la **Présidence du groupe Parti Socialiste Renens** est dorénavant reprise par Monsieur Michele Scala.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Intervention relative à la pétition «Deux immeubles sur le point d'être démolis. La ville de Renens expulse les habitant-e-s pour créer un terrain vague »

*Monsieur le Président,*

*Je n'ai pas grand-chose à rajouter, je vous remercie d'abord d'avoir présenté la pétition au Conseil. Je souhaitais juste rajouter que dans les années 1980, la Municipalité de l'époque s'était opposée à des rénovations très lourdes dans l'immeuble des Tourelles au Simplon. C'est également un immeuble qui rappelle une époque de Renens. La Municipalité a obtenu ce qu'elle voulait, les loyers sont restés raisonnables et personne ne s'en plaint. Je fournirai, si*

*vous le permettez, Monsieur le Président, un rapport établi par Monsieur Jean-Pierre Cêtre, ingénieur civil, à la Commission des pétitions.*

### **Réponse de Monsieur le Président**

*Ledit rapport a déjà été transmis à la Commission des pétitions.*

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Intervention relative à la pétition «Deux immeubles sur le point d'être démolis. La ville de Renens expulse les habitant-e-s pour créer un terrain vague »

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Le PLR soutient la Municipalité qui maintient sa position sur la démolition des bâtiments de la rue de l'Avenir 5 et 7 en raison de leur insalubrité. En date du 10 septembre 2015, notre Conseil communal a accepté le préavis n° 76-2015 en allouant à la Municipalité un montant pour la démolition des bâtiments ainsi que pour un concours d'architecture. Le Conseil communal a également accepté cet amendement: «Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où les locataires seront relogés dans des conditions acceptables et à long terme». La Municipalité a respecté ses engagements en relogant lesdits locataires.*

*Aujourd'hui, nous devons tous être conscients que ces bâtiments sont en état d'insalubrité, mais surtout que nous ne pouvons plus garantir la sécurité de ses habitants. De plus, les squatters s'étant barricadés, le bâtiment est inaccessible, par exemple aux pompiers en cas de feu, ainsi qu'aux services techniques et communaux. Si par malheur il devait y avoir quelque chose, qui en porterait les responsabilités? La Commune de Renens? La Municipalité? Nous, qui n'avons pas réagi?*

*A noter que le retard dû à cette situation a un coût pour le contribuable, tant en défraiement des entreprises qui n'ont pu commencer à travailler que dans la surveillance du site. Cet argent peut être nettement mieux investi.*

*Le PLR remercie la Municipalité qui a une attitude de dialogue et souhaite que les travaux puissent commencer au plus vite pour laisser place à un projet avec plus de logements, d'espaces verts ainsi qu'une vie sociale et culturelle riche.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

### **5. Communications de la Municipalité**

M. Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celle que les conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité N° 5/2015-2016 du 30 janvier au 4 mars 2016.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je dois tout d'abord excuser mon collègue Monsieur Didier Divorne retenu au lit par un mauvais virus. Mme Myriam Romano-Malagrifa aura, de plus, une réponse à la question de Madame Nicole Divorne, concernant les salles spéciales dans la planification scolaire.*

*Je souhaiterais, pour ma part, vous dire quelques mots pour me réjouir de la décision d'approbation des plans pour le tram par l'OFT, Office fédéral des Transports.*

*Après une mise à l'enquête en juin 2012, suivie par de nombreux compléments d'études, dont des améliorations apportées au projet nécessitant des mises à l'enquête complémentaires, en particulier sur la Place de l'Europe à Lausanne, l'OFT a donné la décision d'approbation des plans pour le tram.*

*Le tram est un gros projet qui a commencé dans le cadre du PALM avec la collaboration du SDOL, puis dans les communes. De nombreux services et collaborateurs communaux ont travaillé ensemble et avec le Canton qui supervise le projet sous la houlette des TL. Cette approbation de l'OFT va permettre de déposer un EMPD (exposé des motifs et projet de décret devant le Grand Conseil) au niveau du Canton pour le financement du projet ainsi que des préavis communaux dans les 4 communes partenaires (Lausanne, Prilly, Renens et Crissier) pour cette première étape du tram, et des BHNS pour une partie lausannoise. Je peux donc vous annoncer que le préavis renonais est en préparation. Cette préparation est effectuée par le service des Travaux mais aussi par tous nos services qui sont aussi concernés. Le préavis devrait être déposé en mai et concernera les travaux à Renens qui accompagnent le tram, le double sens du 14 avril, le mail du marché, les canalisations et certains travaux connexes au tram.*

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

Réponse à la question de Mme Nicole Divorne concernant les salles spéciales dans la planification scolaire

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*En effet, je souhaitais répondre à la question de Madame Nicole Divorne concernant le rapport de planification scolaire et notamment le détail sur les salles spéciales pour l'établissement scolaire.*

*Il y a deux salles d'audiovisuel, cinq salles de sciences, cinq salles de travaux manuels ACT/ACM, et 10 salles de dégagement. Ces dernières informations viendront compléter le rapport de planification scolaire.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Michele Scala, PSR**  
Intervention relative à la tenue du MASS Challenge à Renens

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le communiqué de presse de la Municipalité fait état de l'hébergement du Mass challenge à Renens. Les start-up en compétition seront hébergées à la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens, sur le site du Closel (ex IRL), le coaching professionnel est aiguisé et les prix conséquents.*

*Accueillir un tel programme, de renommée internationale, aux retombées reconnues est une chance extraordinaire. C'est aussi un formidable atout pour la ville et la région, la formation et l'économie.*

*C'est enfin un complément particulièrement heureux au Pôle Design, ce mécanisme permet ainsi aux jeunes diplômés et entrepreneurs d'entrer dans un écosystème allant de la formation supérieure jusqu'à la croissance d'une entreprise. La politique de promotion économique initiée par la Ville se poursuit avec brio et avec le concours de nombreux partenaires (Inartis, CACIB, Nestlé, etc.).*

*Le PSR salue ce magnifique résultat et tient à en remercier tous les acteurs.*

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**  
Intervention relative au projet Volteface

*Mesdames, Messieurs,*

*J'ai lu avec intérêt en page 2 du communiqué de la Municipalité le paragraphe sur le projet Volteface.*

*En effet le bâtiment est un des secteurs où il est le plus important d'agir pour diminuer la consommation d'énergie. Mais ce qui complique les choses, c'est que le locataire, qui serait heureux de baisser cette consommation, puisque c'est lui qui paie la facture, n'a pas la possibilité de faire les travaux nécessaires tandis qu'inversement le propriétaire, qui peut les faire, n'y a pas spécialement intérêt. Comment résoudre ce blocage?*

*Qu'est-ce que l'enquête Volteface va faire? Est-ce qu'on va demander aux intéressés leur avis sur d'éventuelles modifications des règles du jeu et proposer ces modifications à l'essai? Et est-ce que Renens sera informée des résultats de l'étude ?*

### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,*

*Merci à Monsieur Leyvraz d'avoir envoyé ses questions au CTC avant ce Conseil, ce qui a permis de faire une réponse un peu plus complète que ce qui se trouve dans les communications de la Municipalité. Tout d'abord, le projet Volteface a pour objectif de comprendre ce que pourrait être la transition énergétique. Ce n'est pas nouveau, car cela date des années 1970, depuis les premiers chocs pétroliers, mais les choses ne sont pas allées très loin. C'est pour cela qu'une plateforme nommée Volteface, qui porte bien son nom, est un partenariat inédit entre l'Université de Lausanne, la Romande Energie et le Canton qui*

*cofinance dans le cadre de son programme 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Volteface est surtout une plateforme de recherche sur les aspects sociaux, la transition énergétique qui comporte des échanges et qui regroupe des communautés de chercheurs. De ce concept général sont nés plusieurs projets de recherches comme par exemple la traduction du savoir scientifique afin de le transformer en actions, ou encore comprendre et agir sur la valeur pour transformer la consommation d'énergie. Le projet de recherche auquel on adhère est nommé «De la conciliation des locataires et des propriétaires en matière de transition énergétique à de nouvelles mesures de politique publique». Ce projet de recherche a pour objectif de répondre à votre question. Nous sommes maintenant tous conscients des coûts énergétiques élevés des bâtiments sur lesquels il est possible d'économiser sont pris dans les charges et le locataire n'a que peu de marge de manœuvre. Le projet de recherche travaille donc à éviter ce blocage. Ce projet se fait en partenariat avec l'IDHEAP, le Centre de Recherche Energétique Municipal de Martigny (CREM), la Fédération Romande des Consommateurs et les Communes de Lausanne, Yverdon, Lutry, La Sarraz et Renens. Le projet est supervisé par l'IDHEAP et est géré au niveau pratique par le CREM. Cela commence par l'envoi de questionnaires aux propriétaires et locataires afin d'avoir le diagnostic de ce qui peut être fait. Ensuite, il y aura une période d'échange et d'analyse des chercheurs afin d'en faire émerger des objectifs sur la faisabilité. Il y aura également un volet juridique dans le but de modifier les lois. Ce projet vient de démarrer, le gens ont reçu les questionnaires qui ont été envoyés ces derniers jours ou vont l'être dans ces prochains jours afin de récolter les informations. Une fois ce travail fait, il y aura une compilation de données et à ce moment-là aura lieu la première communication. Tout le monde sera informé, nous organiserons des séances de synthèse par rapport à cela. En résumé, l'objectif est d'essayer de casser ces blocages auxquels nous faisons face pour la rénovation des bâtiments. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous rendre sur le site [www.volteface.ch](http://www.volteface.ch), sur lequel tout est expliqué.*

- **M. Yolán Menoud, Les Verts**  
Intervention relative au MASS Challenge à Renens

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Les Verts de Renens se réjouissent également d'apprendre que les start-up qui participent au MASS Challenge seront hébergées à Renens. Les Verts espèrent également que ce projet dynamise l'économie locale, tout en apportant une plus-value d'un point de vue durable et environnemental. On se réjouit de voir les résultats et de voir ce que cela va apporter pour Renens et la vie locale.*

- **M. Richard Neal, PSR**  
Intervention relative aux sacs pour compost

*Bonsoir,*

*J'avais juste une question très simple concernant les sacs de compost. Où pouvons-nous les acheter et à partir de quelle date?*

## Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Les sacs de compost seront vendus CHF 5.- dans les déchetteries mobiles, ils devraient être disponibles d'ici les mois d'avril ou mai. Tout cela sera présenté dans les déchetteries mobiles et une annonce dans le Carrefour Info sera peut-être faite.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

## 6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La Commission des Finances s'est réunie comme à son habitude le mardi 15 mars dans une séance visant à étudier les implications financières des deux préavis déposés ce soir.*

*Préavis N°94-2016 – Renouvellement de la jeep double cabine et de la grue du camion du service Environnement – Maintenance.*

*Le préavis, d'un montant de CHF 132'000.-, est conforme au plan des investissements. La Commission des Finances demande à la Municipalité de fournir à la Commission de préavis des précisions quant à une éventuelle garantie garage pour les véhicules acquis.*

- *La Commission des Finances accepte les incidences financières du préavis 94-2016 à l'unanimité.*

*Préavis N° 95-2016 - Paudex-Bruyère – Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires (EU + EC).*

*Comme d'autres préavis du même type, ces travaux incarnent la volonté de mettre en séparatif tous les collecteurs, volonté poursuivie par la Ville depuis plusieurs années. Ces travaux budgétés à CHF 1'841'400.- apparaissent au plan des investissements pour un montant inférieur ; le montant initialement envisagé était de CHF 1'035'000.-. Le budget sera prélevé sur le fonds pour les collecteurs. Quant au chantier lui-même, il verra en outre la réfection des luminaires selon les travaux définis dans le préavis 67-2015.*

*La Commission des Finances regrette la mauvaise surprise d'un dépassement de 80% du budget du préavis par rapport à ce qui avait été estimé au plan des investissements. Si des écarts sont souvent inévitables, l'ampleur de celui-ci étonne et appelle des explications. Cette interrogation se pose d'autant plus que chaque estimation du plan des investissements est le résultat du travail d'un cabinet d'étude.*

*La Commission des Finances demande donc à la Municipalité de présenter à la Commission de Préavis des documents justifiant l'estimation du budget portée au plan des investissements.*

- *La Commission des Finances accepte les incidences financières du préavis 95-2016 à l'unanimité.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

## **7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

*M. Anton Chatelan, Président de la CUAT, a informé le Bureau qu'une séance s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2016. Etant excusé pour la séance du 17 mars 2016, M. Chatelan transmettra le compte-rendu des discussions aux membres du Conseil lors de la séance du CC du 21 avril 2016.*

M. Le Président ouvre toutefois la discussion sur les communications de la CUAT.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion.

## **8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)**

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. Le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil Communal**

M. Le Président s'enquiert auprès de l'Assemblée si un membre d'un conseil intercommunal souhaite prendre la parole.

- **M. Aso Piroti, PSR**  
**Membre du Conseil intercommunal de la PolOuest**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Membre de la commission de gestion et de finance au conseil intercommunal, je vous fais part d'un bref retour sur le préavis 01/2016 traitant des crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2016 de l'Association de commune « Sécurité dans l'Ouest lausannois ».*

*La commission de gestion s'est réunie le mardi 8 mars 2016 à l'Hôtel de Police pour examiner le préavis susmentionné. Après la discussion avec les responsables concernés, elle a accordé au Comité de Direction de cette association une augmentation des charges de CHF 516'270.-.*

*Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires, mais de transferts budgétaires. Le titre du préavis pouvant être interprété d'une autre manière ou sous la forme de « Demande de crédits complémentaires au budget 2016, totalement compensés ».*

*Il faut noter que ces bascules de comptes doivent être présentées par le biais d'un préavis conformément à la Loi sur la comptabilité des Communes.*

*En effet, à l'heure actuelle, une estimation tend à démontrer que la masse salariale budgétisée pour 2016 ne sera probablement pas dépensée dans sa totalité, en raison des places vacantes à repourvoir et du turnover, représentant un montant disponible d'environ CHF 800'000.-.*

*Je vous fais également part de la problématique qui préoccupe la police de l'Ouest lausannois. Il a été encore une fois réitéré le souci de recrutement des policiers afin d'assurer une stabilité du personnel souhaité. Avec une moyenne de 10 départs par année, le recrutement relève toujours du défi. En effet, d'après M. Michel Farine, Président du Comité de Direction, la différence salariale entre les corps de police en est la cause principale. Il a été relevé l'importance de demander aux responsables concernés de se pencher d'une manière sérieuse afin d'y trouver une solution pour finalement harmoniser les salaires des policiers au niveau cantonal.*

*Pour terminer cette brève intervention sur une bonne nouvelle, je vous informe que lors de cette même séance, M. Michel Farine, Président du Comité de Direction nous communique qu'un retour d'environ CHF 1'900'000.- sera effectué aux communes sur la base des comptes 2015. Cette ristourne représente essentiellement des charges salariales non dépensées durant l'année dernière.*

*Merci de votre attention*

○ **M. Michele Scala, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Je rebondis sur la problématique qui préoccupe la police de l'Ouest Lausannois, notamment sur le souci d'engagement des policiers afin d'assurer une stabilité du personnel souhaité. Tout d'abord je suis étonné et surpris du nombre de départ, je cite, une moyenne de 10 départs par année, et du recrutement toujours difficile. La cause principale semble être la différence salariale entre les corps de police du canton. Au nom de mon groupe, je demande aux conseillers du Conseil Intercommunal de l'Ouest d'intervenir afin qu'on fasse une étude, un audit ou une expertise professionnelle, sur les conditions de salaire et de travail de notre police et des polices cantonales afin d'y trouver une solution pour harmoniser les salaires des policiers (au niveau cantonal).*

○ **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*J'aurais souhaité un complément d'information par rapport aux chiffres qui ont été cités, car je n'ai pas en tête les budgets totaux. Quand on nous dit qu'il y a une ristourne de CHF 1'900'000.-, j'aurais voulu savoir par rapport à quoi et ce que ça représentait par rapport à l'ensemble du budget.*

*Merci.*

○ **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Je regrette que nous n'ayons pas pu avoir ce rapport avant ce soir afin que nous puissions l'étudier correctement et éventuellement nous pencher sur toutes ces questions. Pourrait-on reporter la discussion au prochain conseil et qu'on puisse avoir ce rapport?*

Le président précise que le rapport sera de toute façon distribué à tout le monde que le report de la discussion au prochain conseil ne pose pas de problème.

**Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Le budget de la police au jour d'aujourd'hui est d'environ CHF 5'500'000.-. Il y a une rétrocession exceptionnelle pour cette année de CHF 770'000.- due à la masse salariale, à des postes qui n'ont pas pu être repourvus. Nous avons eu ces dernières années jusqu'à 10 départs par année. Le métier de policier est un métier difficile. De plus, les gens aiment le changement, d'autres postes dans d'autres polices peuvent être très attractifs. Cela est dû souvent à des différences salariales qui peuvent être assez conséquentes, car nous n'avons pas d'uniformisation salariale. Cela peut être également une attractivité autre que seulement salariale, mais également pour les heures et les conditions de travail.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

**10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales**

M. Le Président annonce les changements suivants de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales:

○ Commission des finances

Faisant suite à la démission de M. Hugo Dias du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe PLR, présente M. Florian Gruber, respectant ainsi la convention de législature.

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**11. Rapport de commission – Postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert, au nom du groupe UDC, intitulé "Des places en crèche pour les gens qui travaillent"**

M. Le Président prie Mme Elodie Golaz Grilli, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Elodie Golaz Grilli**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission, chargée d'étudier le postulat précité, s'est réunie le mercredi 20 janvier 2016 à 20h00, à la salle de conférences de la sécurité sociale.*

*Elle était composée de Mmes Carole De Col, Ellen-Mary Dreier, Elodie Joliat, de MM. Gian-Luca Ferrini, Jonas Kocher, Oumar Niang, Silvio Torriani, ainsi que de Mme Elodie Golaz Grilli, Présidente-rapporteuse.*

*Monsieur le municipal Didier Divorne et Monsieur Georges-Henri Chevallaz, chef de service.*

*La commission remercie ces personnes pour les explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.*

Introduction

*M. Divorne remercie M. Montabert pour les questions qu'il soulève.*

*Il est important de rappeler que Renens fait partie d'un réseau d'accueil, soit Renens-Crissier, régi par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).*

*Il faut prendre en compte la loi sur le chômage. Un demandeur d'emploi doit pouvoir immédiatement accéder à une place de travail et en conséquence avoir une solution de garde pour son enfant.*

*Le but du postulat est atteint, car le mécanisme en place permet déjà de gérer au mieux la liste d'attente. Ce mécanisme correspond aux lois en vigueur.*

Réponses aux questions et compléments d'informations

*MM. Divorne et Chevallaz répondent aux questions des commissaires et apportent des compléments d'informations.*

- *La commune de Renens n'attribue aucune place de confort, car la liste d'attente est chargée.*

- Il y a quelques places pour les habitants au bénéfice du RI ou CSR, pour le reste se sont exclusivement des parents qui travaillent.
- Le pourcentage pour une place attribuée est calculé en fonction du taux de travail des parents. Pour vérifier cela, les parents doivent fournir un document où l'employeur indique le taux d'activité de celui-ci. Les places d'accueils ont un coût, y compris pour les parents.
- Un minimum de 2 jours ou 3 demi-journées de fréquentation sont demandées, ceci par choix pédagogique.

La FAJE édicte des critères pour l'attribution des places de crèche. Pour être reconnues les communes doivent l'appliquer :

- Taux d'activité professionnel des parents
- Situation sociale des familles
- Besoin en accueil d'urgence

En plus des règles de la FAJE, le réseau de Renens – Crissier ajoute les critères suivants :

- Date d'inscription
- Deux ou un parent (si famille monoparentale) qui travaillent ou recherchent un travail
- Fratrie
- Accueil d'urgence (motivé par le SPJ ou le pédiatre)

Dans la convention qui lie la FAJE, le réseau Renens – Crissier et les crèches privées, il y a deux critères supplémentaires:

- Parents domiciliés dans le réseau
- Pour les entreprises, priorité aux employés

Les parents sont informés de ces critères lors de leur inscription. Ils prennent connaissance du montant pour une place d'accueil, celui-ci varie selon le salaire des demandeurs. Les parents ayant un haut revenu payeront au maximum le coût effectif. Ces montants sont contrôlés par la FAJE.

Des demandes peuvent émaner des pédiatres pour un suivi d'un enfant. Lors de ces prises en charge, si la situation le permet, les structures peuvent bénéficier d'une aide financière du canton.

Les parents au RI ou CSR bénéficient d'une place afin de réaliser au mieux leurs réinsertions professionnelles.

Pour les parents au chômage ils doivent fournir une attestation de place de garde pour leurs enfants, dans le cas contraire ils ne toucheront pas leurs indemnités. Ces parents se verront attribuer des places à temps partiel, soit au maximum 30%.

Des commissaires soulèvent que le postulat permet de mettre en avant les critères d'attribution des places qui sont déjà bien établis.

Cependant ils soulignent l'importance de laisser le libre arbitre aux professionnels compétents selon les cas et les situations.

Les commissaires signalent qu'il est nécessaire d'être transparent quant aux critères d'attribution d'une place d'accueil. Ceci même avant que les parents ne s'inscrivent.

Le dernier élément soulevé et le temps conséquent qu'il faudrait pour édicter les critères puis les appliquer.

*Pour terminer, MM. Divorne et Chevallaz mettent en avant le nouveau programme informatique qui permet d'avoir une liste d'attente commune à notre réseau. Celui-ci permet une meilleure transparence.*

*Cette liste d'attente est réactualisée tous les 3 mois. Au 12 janvier 2016 pour Renens il y a 194 inscriptions, représentant 119 places à plein temps, soit 67 places pour les 0-2 ans, 22 places pour les 2-4 ans, 27 places pour 4-8ans et 5 places pour les 8-12 ans.*

*Toujours aux mêmes dates pour Renens, il y a 95 inscriptions échues, représentant 58 places à plein temps, soit 29 places pour les 0-2 ans, 13 pour les 2-4ans, 11 pour les 4-8ans et 5 pour les 8-12ans.*

*Le temps nécessaire pour édicter et mettre en application les critères n'a pas été étudié. En l'état le postulat ne permet pas à la commune de Renens de toucher les subventions cantonales, car il n'est pas en adéquation avec les critères de la FAJE.*

*Finalement la municipalité souhaite une transparence sur les critères permettant l'attribution d'une place en milieu d'accueil. Afin de soutenir cette démarche, les critères seront toujours transmis lors des inscriptions, mais aussi consultables sur le site internet de la ville.*

### Conclusion

*Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission ne renvoie pas ce postulat à la municipalité.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Des places en crèche pour les gens qui travaillent. Poser comme ça, ça avait l'air tout à fait simple. Je remercie la commission pour son travail et les explications qui nous ont été données par la Municipalité et le chef de service concerné lors de cette instructive soirée. Je reste malgré tout un petit peu sur ma faim, car même si, effectivement, les contraintes sont très fortes, la loi sur l'accueil de jour des enfants, l'appartenance de Renens à un réseau, j'ai eu l'impression, que même à l'intérieur de ce cadre étroit, il restait une marge de manœuvre que personne n'avait envie d'exploiter parce que cela amènerait à remettre en question des choses que finalement on n'avait pas envie de remettre en question.*

*Il est vrai qu'en règle générale, l'inaction est extrêmement séduisante quand on n'est pas motivé, mais moi je pense quand même qu'on pourrait faire mieux, et je n'ai pas l'intention d'abandonner cette idée et comme on dit, là où il y a une volonté, il y a un chemin.*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*En l'absence de mon collègue Didier Divorne, je vais répondre. La manière de faire mieux M.*

*Montabert, c'est surtout d'avoir plus de crèches. C'est intéressant de voir maintenant un consensus gauche-droite sur la nécessité de faire des crèches. Il faut dire que Renens a pris un énorme retard dans le domaine de la petite enfance dans les années 1980-1990 alors qu'il y a avait une majorité de droite, qu'à l'époque il y avait un très fort clivage droite-gauche sur ce sujet; il n'y a eu que 2 places créées en 16 ans. Il ne s'est pratiquement rien fait au niveau de la petite enfance dans ces années-là, et ça a redémarré dans les années 2000, avec les limites des finances communales. Il faut en effet des finances communales saines, des impôts, des rentrées fiscales et on attend maintenant un soutien de tous les bords de ce conseil pour créer plus de crèches. Dans la situation que vous décrivez, c'est difficile de faire plus de la part des professionnels et je crois qu'il faut laisser à ces professionnels les capacités d'apprécier les situations. Le très gros des inscriptions vient de personnes qui travaillent, il y a quelques situations différentes et je crois que c'est la responsabilité des professionnels de n'exclure au fond aucune catégorie de la population des places en crèches-garderies. Mais la seule solution, je crois, est de continuer à augmenter le nombre de places, comme nous sommes en train de le faire, en particulier avec le projet de la Grange, agrandissement important de l'offre existante.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité.

**C'EST À UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ (4 OUI ET 3 ABSTENTIONS) QUE LA PROPOSITION DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE CE POSTULAT ET DE SA TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT EST REFUSEE.**

M. le Président remercie Mme Elodie Golaz Grilli ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**12. Rapport de commission - Préavis N° 92-2016 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets"**

M. Le Président prie M. Yolan Menoud, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Yolan Menoud**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission du préavis mentionné en titre s'est réunie le mardi 16 février 2016 en salle de Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers communaux suivants:*

*Madame Suzanne Sisto-Zoller  
Madame Dominique Perret  
Madame Danielle Ayer  
Madame Conchita Neet-Sarqueda  
Monsieur Jean-Daniel Roulier  
Monsieur Alain De Col*

Monsieur Ali Korkmaz  
Monsieur Yolan Menoud (Président-rapporteur)

La Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Jean-Marc Dupuis, ainsi que par M. Alain Peneveyre, Chef de service - Service environnement – maintenance

La parole est en premier donnée à M. Dupuis pour une introduction.

La volonté de ce préavis était de présenter le cycle complet du recyclage des déchets, depuis leurs tris dans les déchetteries ou points de collecte, jusqu'au traitement et recyclage des matériaux, et ceci pour l'ensemble des déchets triés sur la commune de Renens.

M. Peneveyre explique que la rédaction de ce préavis était un gros travail pour les services, car cela demande beaucoup de contacts auprès des différents prestataires et certaines informations sont difficiles à obtenir. De plus, les filières de gestion des déchets changeant très régulièrement, il y a donc eu lieu de révérifier l'ensemble des filières.

M. Dupuis propose de passer le préavis page par page et de poser les questions au fur et à mesure.

### Questions :

#### Ordures ménagères :

**Question :** La diminution de 50% du volume des déchets à Renens suite à l'introduction de la taxe au sac a-t-elle une influence sur la valorisation des déchets en chaleur (usine Tridel) ?

**Réponse :** Il y a lieu d'observer le pouvoir calorifique des déchets présents dans ces ordures ménagères. En effet, la diminution du volume est principalement due au retrait des déchets biodégradables qui sont mieux triés et qui n'ont pas un pouvoir calorifique très important. De plus, sur l'ensemble des communes qui amènent leurs déchets à Tridel, la diminution du volume n'atteint pas les 50% comme à Renens. Actuellement l'usine de Tridel est surdimensionnée, mais cela risque de changer avec l'évolution démographique.

#### Papier :

**Q.** N'y a-t-il pas d'usine de recyclage du papier plus proche de chez nous ?

**R.** Le papier est séparé du carton chez Papirec à Ecublens, mais ce dernier est ensuite envoyé dans le canton de Soleure ou en Allemagne pour en faire du carton ondulé. Pour le papier, la papeterie la plus proche est en suisse allemande.

#### Verre :

**Q.** Il y a quelques années, le verre recyclé était pillé et était utilisé comme sable pour les fonds fouilles, cela se fait-il encore ?

**R.** Non cela ne se fait plus, le verre est revalorisé et recyclé pour en refaire du verre.

**Q.** La verrerie la plus proche est celle de St-Prex, or celle-ci récupère uniquement le verre qui est trié par couleur (blanc, brun, vert). Serait-il possible d'augmenter la proportion de verre trié par couleur ?

**R.** Aujourd'hui, le tri par couleur se fait uniquement à la déchetterie de Malley. Le tri par couleur avec un ramassage au porte-à-porte est trop contraignant à mettre en place. Il

*serait possible dans les containers de rue, mais cela représenterait un coût conséquent. La déchetterie de Bussigny ne trie pas les différentes couleurs du verre.*

#### Déchets biodégradables :

**Q.** *Les petits composts de quartiers ne sont-ils pas plus efficaces que la récupération des déchets biodégradables au porte-à-porte ?*

**R.** *Les déchets récupérés sont envoyés dans l'usine de méthanisation de Lavigny. L'avantage est que nous pouvons mélanger les déchets crus et cuits et ceci est un réel confort pour les habitants.*

*Par ailleurs, à partir du mois d'avril, la commune va vendre des sacs de compost qui viennent de l'usine de méthanisation de Lavigny. Le sac de 20L sera vendu aux habitants à CHF 5.- au lieu de Fr. 8.- (il sera néanmoins facturé à Fr.6.- à la commune). La vente s'effectuera dans les déchetteries mobiles.*

**Q.** *L'usine de Lavigny oblige-t-elle la commune à racheter une certaine quantité de compost comme le faisait Lausanne à l'époque ?*

**R.** *Non nous n'avons pas cette obligation.*

**Q.** *Quelle est la qualité des déchets biodégradables ? N'y a-t-il pas une part importante de déchets plastiques ?*

**R.** *Oui cela est un problème, la commune fait beaucoup de promotion concernant les sacs compostables, mais cela reste un problème. Il y a environ 10 à 15% de déchets souillés et cela oblige l'usine de Lavigny à effectuer un tri laborieux avant la méthanisation.*

**Q.** *Il semble que les containers qui sont situés directement aux abords des routes sont plus sujets à avoir des plastiques ?*

**R.** *Effectivement, c'est pourquoi la commune est très exigeante sur l'emplacement des containers à ordures lors de nouvelles constructions, ceci afin d'éviter que ces containers se trouvent directement au bord de la route.*

#### Aluminium :

*L'aluminium est un déchet très important à recycler, car la fabrication de la matière première coûte très cher et demande énormément d'énergie.*

#### Bois :

*Un changement est proposé dans le cadre de cette réponse au postulat. Au lieu d'envoyer le bois en Italie pour en faire de l'aggloméré pour des meubles, le bois récupéré sur la commune sera amené chez CRICAD (Crissier chauffage à distance) à Crissier pour une revalorisation en chaleur. La commune paiera 115.-/tonne pour l'élimination de ces déchets, soit le même montant qu'aujourd'hui.*

#### Ressorceries :

**Q.** *Quelle est la situation des ressourceries à Renens ?*

**R.** *Il existe une ressourcerie à Malley et ce depuis janvier de cette année. C'est Lausanne qui a mis cela en place, et les objets récupérés sont utilisés pour les logements de secours. Cela est géré par le Service social de la ville de Lausanne.*

**Q.** Dans les déchèteries mobiles, les meubles déposés sont-ils récupérés ou bien détruits ?

**R.** Il n'existe pas de ressourceries dans les déchetteries mobiles. Cela existait à l'époque, mais certaines personnes en faisaient un marché de revente. Quelques incidents ont été constatés. Aujourd'hui les meubles déposés dans les déchetteries mobiles sont détruits.

PET :

Aujourd'hui, le taux de recyclage du PET se monte à 83-84%. L'élimination est rétribuée à 145.-/tonne.

Plastiques :

**Q.** Existe-t-il une filière de recyclage pour les films alimentaires plastiques souillés ?

**R.** Non, pas à ce jour.

**Q.** La nouvelle usine de tri des plastiques de Grandson permettra-t-elle la valorisation de nouveaux déchets plastiques ?

**R.** Non, la nouvelle usine ne permettra de recycler que ce qui est déjà récupéré aujourd'hui à Renens.

Textiles :

**Q.** Les habits récupérés par Texaid sont-ils revendus ?

**R.** Oui, les vêtements en bon état sont vendus en seconde main et le reste est recyclé pour en faire des chiffons. Cette récupération n'a aucune incidence financière pour la commune, elle doit juste mettre à disposition un endroit pour la collecte.

Briques de boissons (lait, thé froid, etc.) :

Il s'agit là aussi d'une amélioration proposée dans le cadre de cette réponse au Postulat. La Municipalité propose de collecter spécialement ce déchet dans les déchèteries mobiles de quartier dès 2016. Une promotion sera effectuée dans le carrefour info.

Les différentes couches de la brique seront séparées et le carton sera recyclé. Le reste sera brûlé (plastiques). La commune fera un bilan à la fin de l'année et décidera si cette filière de recyclage est intéressante.

Les coûts d'élimination et les rétributions des différents déchets sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Repreneur	type de déchets	traitement CHF/t HT	transport CHF/t HT	rétrocession taxe CHF/t HT
Tridel, Lausanne	ordures ménagères	203.00	163.40	-350.00
Papirec, Ecublens	papier/carton	-45.00	113.10	
CID, Lausanne	verre mélangé	10.00	100.75	
Ecorecyclage, Lavigny	déchets organiques	100.00	161.80	
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	aluminium	-65.63		
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	batteries	-250.00		
SRS, Bussigny	bois	135.00		
Retripa, Crissier	bois	115.00		
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	capsules à café	-400.00		
Tridel, Lausanne	encombrants	223.00		
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	ferraille	-10.00		
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	fer-blanc	-100.00		
CID, Lausanne	huiles mélangées	210.00		
SENS	appareils électroménagers	-175.39		
SWICO	électronique de loisirs	-130.00		
PET Recycling	bouteilles de boissons	-145.00		
CRIDEC, Eclépens	piles	-270.00		
Inno Recycling AG	films plastiques	450.00		
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	flaconnage	0.00		
Retripa, Crissier	plastique dur	0.00		
Swisspor, Châtel-St- Denis	polystyrène blanc	1'400.00		
Bel-Gom, Chavornay	pneus	500.00		
Texaid	textiles	0.00		

### Réflexions de la commission

*De manière générale, les commissaires reconnaissent le travail effectué par la Municipalité pour répondre au Postulat de M. Mocchi. Ce préavis présente une bonne vision de la politique de gestion des déchets de Renens.*

*La commission tient à remercier et à souligner le travail effectué.*

*Vœux : La commission demande à la Municipalité de réfléchir à développer les ressourceries dans les déchetteries mobiles ainsi qu'à la déchetterie de Bussigny et de suivre avec attention le bilan de la ressourcerie mise en place à Malley.*

### Délibération de la commission :

*Au vote, la commission soutient les conclusions du préavis à l'unanimité.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Les Verts de Renens bien entendu se réjouissent et soutiennent ce préavis et nous vous encourageons à l'accepter. Nous rejoignons et appuyons aussi le vœu de la commission afin de trouver des solutions pour le développement des ressourceries dans les déchetteries mobiles ainsi qu'à celles de Bussigny et de Malley. A lire ce qui se fait en France, en Belgique ou encore au Québec, elles sont de véritables acteurs de l'écologie urbaine qui font émerger des comportements éco-citoyens, qui favorisent le développement de services, créent du lien social et peuvent aussi, pourquoi pas, selon l'impulsion qu'on leur donne, être des générateurs d'activité économique. Elles sont des*

*réponses innovantes, efficaces à la valorisation des déchets, qui permettra de développer le circuit du réemploi. Cette dynamique participative renforce l'action collective et permet de répondre aux besoins d'un large public.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Yolán Menoud de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 92-2016 de la Municipalité du 18 janvier 2016,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**APPROUVE** *la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi, intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets".*

**PREND ACTE** *du fait que la Municipalité va entreprendre les mesures nécessaires pour l'amélioration de la valorisation du bois et des briques à boissons de la Ville de Renens.*

**PREND ACTE** *des autres mesures à prendre décrites dans le présent préavis.*

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS  
N° 92-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Yolán Menoud ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

**13. Rapport de commission - Préavis N° 93-2016 – Adoption du projet routier pour le réaménagement de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo et demande d'un crédit d'ouvrage pour la réfection de la chaussée de la rue du Simplon, la création d'un trottoir côté nord et l'ajout d'un collecteur**

M. Le Président prie M. Vito Vita, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vito Vita**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission traitant du préavis mentionné en titre s'est réunie à la salle de la municipalité le mercredi 17 février à 20h00.*

*Étaient présent-e-s : Mmes Gisèle Martin et Carole De Col, ainsi que MM. Byron Allauca, Fatmir Sadiku, Robert Mulopo, Vito Tartaglia et Vita Vito, Président rapporteur.*

*La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre et MM. Jean-François Clément et Jean-Marc Dupuis, Municipaux, et par M. Felipe Almeida, Architecte Communal, et M. Christophe Sarda, chef des Service.*

*Mme Maystre a ouvert la séance en expliquant qu'il s'agit d'un préavis qui a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le réaménagement d'une portion de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo, et ainsi faire notre part dans le projet routier dans le quartier des entrepôts.*

*M. Almeida nous explique dans le détaillé le projet routier qui doit accompagner avec harmonie le projet d'aménagement, qui doit être en phase avec le résultat du concours.*

*M. Sarda nous explique que ce projet consiste en :*

- 1. La réfection de la superstructure (couche supérieure) de la demi-chaussée de la rue du Simplon en direction de la gare,*
- 2. La création d'un trottoir côté nord,*
- 3. L'élargissement du trottoir existant côté sud,*
- 4. La mise en œuvre d'un collecteur afin de mettre en séparatif les habitations de la rue du Simplon 38 à 42*
- 5. La mise en œuvre de deux bandes cyclables afin d'avoir une continuité jusqu'au giratoire du 1er-Août.*
- 6. La mise en place de tubes pour un futur éclairage,*
- 7. Le marquage routier sera refait,*
- 8. Un arrêt de bus (25) sera créé.*

*M. Dupuis nous remet le projet d'arborisation de la rue, (voir images attachées en fin de rapport).*

*Il est relevé, que l'arborisation, l'implantation des mâts d'éclairage, ainsi que l'emplacement de l'arrêt du bus peuvent être différés dans la pose ou modifiés en fonction des constructions futures et de l'évolution du projet et de sa réalisation.*

*Le réaménagement de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo devra être prêt avant l'ouverture du gymnase prévue fin août 2016. Dans l'objectif de sécuriser la liaison entre le futur bâtiment et la gare de Renens. Pour cette raison, le planning est contraignant pour les entreprises, mais réaliste.*

*Les descriptifs détaillés des travaux, et les plans d'aménagement sont dans le préavis 93.*

*Suite à ces explications, les commissaires ont posé un certain nombre de questions, dont voici un résumé :*

**Question 1 de la commission des finances lors de sa séance du 11 février :** La Commission des Finances s'interroge sur le montant des honoraires, de 5% pour les ingénieurs civils alors qu'il monte à 10% pour les architectes paysagistes, amenant les deux factures au même niveau alors qu'il y a deux fois plus de travail d'ingénierie que d'aménagements paysagers. La commission des finances invite la Commission de Préavis à demander des explications à la Municipalité sur le mode de calcul et les négociations de ces honoraires.

**Réponse :** Les honoraires GC sont une conséquence de la clé de répartition entre les travaux à charge des CFF et des travaux à charge de la commune de Renens.

Les honoraires des architectes-paysagistes sont entièrement à la charge de la Commune, alors que les CFF ne sont pas impliqués dans ces travaux.

De ce fait les honoraires du GC nous sont partiellement soumis, alors que les honoraires des architectes-paysagistes nous sont entièrement imputés.

**Question 2:** Est-ce que le déplacement du trottoir aux abords de la marbrerie a été étudié ?

**Réponse :** Le passage actuel entre les immeubles ne peut pas être élargi (env. 1.2m), considérons qu'une part des 1300 étudiants, 1200 employés CFF, et les 900 futurs habitants l'empruntent, ils rendent ce chemin sous-dimensionné. Ce flux piétonnier devra être différemment canalisé, et il faut aussi considérer que la future passerelle sera alignée au nouveau trottoir large de 4 mètres.

**Question 3:** A-t'on envisagé des lieux de stationnement pour les véhicules automobile ?

**Réponse :** Le projet prévoit 532 places de parc enterrées sous certains immeubles, les entrées se feront par l'av. du Simplon.

**Question 4:** Les mats TL sont-ils gardés ?

**Réponse :** Ces mats sont gardés, mais leur emplacement pourra être modifié en fonction de l'évolution de la construction.

**Question 5:** On a parlé de l'éventualité de déplacer l'arrêt de bus 25, ne serait-il pas plus économique de figer cet arrêt, et de l'intégrer dans le projet déjà maintenant ?

**Réponse :** Figer cet arrêt devient une contrainte à gérer lors de l'évolution du projet. Il a été convenu avec les partenaires, que les charges de l'éventuel déplacement de l'arrêt du bus 25, seraient à la charge du demandeur.

**Question 6:** Le trottoir aura-t-il une largeur effective de 4 mètres ?

**Réponse :** La largeur est de 4 mètres, toutefois la largeur nette jusqu'à la grille de l'arbre sera de 2,2 mètres, et l'axe de l'arbre sera à 3,1 mètres du bord des constructions.

**Question 7:** L'espace sera public, est-ce que le café prévu sur le site sera public ?

**Réponse :** Il y a la volonté de rendre ces structures publiques, mais les tractations pour les jours d'ouverture et horaires sont encore en cours de discussion.

Après cet échange sous la forme de questions-réponses les représentants des autorités communales ont pris congé de la commission, qui a encore discuté du préavis 93 avant de passer au vote.

- *Au vote, les 7 commissaires présents ont accepté les conclusions du préavis à l'unanimité.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Vito Vita de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 93-2016 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> février 2016,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**ADOpte** le projet routier pour le réaménagement de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo.

**ALLOUE** à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de CHF 1'354'100.- TTC pour le réaménagement de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo, la réfection de la chaussée de la rue du Simplon, la création d'un trottoir côté nord et l'ajout d'un collecteur.

**La dépense liée aux travaux (sans collecteur)** sera financée par voix d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3810.5010.163 "Réaménagement, y.c. trottoir Simplon/Silo". Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

**La dépense liée au collecteur** sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5010.165 "Collecteur rue du Simplon" et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N° 9280.01.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS  
N° 93-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Vito Vita ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

#### 14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 94-2016 – Renouvellement de la jeep double cabine et de la grue du camion du service Environnement-Maintenance  
*Présidence: PSR*
- Préavis N° 95-2016 – Paudex-Bruyère – Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires (EU+EC)  
*Présidence: Fourmi rouge*

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président communique que:

- Le préavis N° 94-2016 sera présidé par M. Aso Piroti du groupe PSR,
- Le préavis N° 95-2016 sera présidé par Mme Simone Szenyan-Reymond du groupe Fourmi rouge,

#### 15. Motions, postulats et interpellations

Le président informe que le développement du postulat de Mme la Conseillère Nicole Haas-Torriani intitulé «Pour améliorer la sonorisation de la place du Marché» déposé lors du dernier Conseil communal a été retiré par cette dernière, et ne sera donc pas développé.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**  
Développement du postulat intitulé "Un tram, des BHNS, et après?"

En préambule, M. Le Président informe que la recevabilité du postulat a été étudiée et acceptée par le Bureau du Conseil dans sa séance du 07 mars 2016.

*Monsieur le Président,*

*Madame la Syndique,*

*Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Chers Collègues,*

*Dans quelques années, quasiment demain, nous verrons l'arrivée d'un tram reliant le Flon à Lausanne et Villars-Ste-Croix en passant par Renens gare, ainsi que des bus à haut niveau de service ou BHNS passant par la route de Cossonay dans les hauts de notre Ville. Parallèlement, un nouveau quartier nommé « "Ley Outre Ouest » va voir le jour à Crissier vers l'ancienne briquèterie, amenant environ 1'750 habitants ou emplois dans le cas où le 100% des surfaces autorisées viendrait à être réalisé.*

*L'objet de ce postulat est de demander à la Municipalité un état des lieux des transports publics sur notre commune suite à l'introduction du tram et des BHNS, en particulier quel sera le devenir des lignes 38 et 18 ?*

*De plus, je souhaiterais que la Municipalité étudie avec les TL la possibilité de créer une ligne desservant le nouveau quartier de Crissier et passant par l'Avenue des Baumettes puis descendant en direction du centre de Renens. De nombreux avantages en découleraient, par exemple : accessibilité facilitée au centre-ville pour les habitants des appartements protégés des Baumettes, ce qui fait que nos commerces seraient également à la portée des nouveaux*

*habitants de Crissier. Nous aurions ainsi un début de liaison nord-sud dans notre ville, cette ligne pouvant ensuite rejoindre la gare en passant via le passage inférieur du Léman, permettant ainsi également aux écoliers du Nord de rejoindre le complexe du Léman et le nouveau gymnase de Renens.*

*Afin de poursuivre en commun cette réflexion, je propose de renvoyer ce postulat en commission.*

*Merci pour votre attention.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce développement de postulat.

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et propose de voter la demande de la postulante à savoir, le renvoi à l'examen à une commission chargée de préavis en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc renvoyé à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

Fourmi rouge: Mme Suzanne Sisto-Zoller  
M. Jean-Pierre Leyvraz

PLR: M. Vito Vita  
M. Abdullah Tabib

Les Verts: Mme Armelle Saunier

UDC: Mme Geneviève Bonzon

Parti socialiste: Mme Conchita Neet-Sarqueda  
M. Radovan Bila

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Suzanne Sisto-Zoller, qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président lors de sa première séance.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, PSR**  
Interpellation intitulée " La ville de Renens vend-elle les données personnelles de ses habitants? "

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Si vous avez suivi récemment l'émission de la RTS « On en parle », vous savez désormais comme moi, que plus de 57% des communes du Canton de Vaud transmettent leurs données, parfois confidentielles à la fondation de marketing direct, le Bureau Vaudois d'Adresses (BVA), ce qui représente les données d'environ 70% des habitants du Canton. Parmi ces données figurent nom, prénom, adresse, état civil, date de naissance et parfois le numéro*

AVS voire la profession, alors que la loi l'interdit. Or pour celles et ceux d'entre vous qui ignorent encore à quoi le BVA occupe ses journées, voici la réponse à leur question :

« Le BVA réalise des envois publicitaires pour le compte d'entreprises qui font appel à ses services afin de cibler des publics bien précis en fonction de leur stratégie commerciale. »

Le problème c'est que la plupart des vaudois ne sont pas au courant de cette pratique, ni du fait d'ailleurs qu'ils peuvent s'y opposer. Or toujours selon l'émission « On en parle », sur les 131 communes qui transmettent des données au BVA, la moitié n'avertit pas leurs citoyens de leur manière de faire et ne leur explique pas non plus qu'ils ont le droit d'exiger que leurs informations ne soient pas communiquées. Et ceci bien qu'une directive de 2007 leur demande clairement d'en avertir tous les nouveaux arrivants. Enfin, cerise sur le gâteau, alors que ces données coûtent souvent cher aux sociétés qui cherchent à les obtenir, celles-ci sont livrées gratuitement ou presque par la plupart des communes. Seules 17 des municipalités interrogées ont déclaré demander des émoluments. Les autres se font récompenser en nature par le BVA, qui tire au sort et offre des paniers garnis à des employés qu'ils jugent méritants. Dès lors, mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

- Est-il vrai, comme l'affirme la RTS sur son site internet, que la commune de Renens fourni au BVA des données sur ses habitants ?
- Si oui, ces données sont-elles vendues au BVA ?
- Si ces données sont vendues, quel montant la commune perçoit-elle en échange et à quel compte se montant est-il attribué ?
- Si le transfert de ces données est un don sans contrepartie financière, le service de la population et/ou certains employés de la ville de Renens reçoivent-ils des cadeaux en nature du BVA ?
- Quelles sont exactement les informations personnelles transmises au BVA par le service de la population de Renens ? Âge, sexe, confession, numéro AVS, profession ou autre chose encore ?
- La commune de Renens informe-t-elle les nouveaux citoyens du transfert de leurs données personnelles au BVA et les informe-t-elle sur la possibilité légale qu'ils ont d'interdire un tel transfert ?

Etant donné les délais très courts dans lesquels j'ai déposé cette interpellation, je n'attends bien évidemment pas de réponse immédiate à cette série de questions, mais serait ravie d'obtenir une réponse écrite d'ici au prochain Conseil.

Je vous remercie.

- **Mme Simone Szenyan-Reymond, Fourmi rouge**  
Interpellation intitulée "Vente adresses des habitants de Renens au BVA "

Monsieur le Président,  
Chères et Chers collègues,

J'ai appris par radio qu'un grand nombre de communes du Canton de Vaud vend nos adresses au BVA pour que celui-ci les utilise à des fins publicitaires. Je sais comment fonctionne la fondation BVA et que c'est une entreprise qui donne du travail à des ateliers protégés, à des personnes en AI, handicapée, etc. Voici mes questions :

- La commune vend-elle nos adresses ?

- *Si oui, comment faire pour que celle-ci ne soit pas communiquée au BVA ou d'autres ?*
- *Les nouveaux habitants peuvent-ils lors de leur arrivée cocher sur leur formulaire d'inscription la mention, si cette mention existe bien entendu, « Ne pas communiquer mon adresse à des tiers ?*
- *Qu'en est-il pour des personnes qui, comme moi, habitent Renens depuis plusieurs décennies ?*
- *Puis-je demander au BVA de supprimer cette adresse ou passer par les services de la commune ?*
- *Serait-il possible d'avertir la population de Renens de cet état de chose afin que ceux qui ne voudraient pas que leur adresse soit communiquée de le faire ?*

### **Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*J'ai préparé avec mon service une réponse qui comprend, je pense, une réponse à toutes les questions que vous avez posées. A la suite de l'article paru dans le journal «24 heures» le 14 mars 2016 intitulé «Des communes vaudoises divulguent les données de leurs administrés» ainsi qu'à l'émission de la RTS «On en parle», nous pouvons vous apporter les précisions suivantes.*

*L'article 22 «Communication aux particuliers» de la loi sur le contrôle des habitants dit cela: «al.1 Le bureau de contrôle des habitants est autorisé à renseigner les particuliers sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne nommément désignée.*

*al. 2 La communication systématique de données à des fins commerciales ou publicitaires est interdite.*

*al. 3 Le Conseil d'Etat et sous réserve de dispositions réglementaires, la Municipalité, peuvent toutefois autoriser la transmission de renseignements à des organismes privés pour permettre la réalisation de travaux d'intérêt général. »*

*Conformément à cette disposition, le Conseil d'Etat, a décidé depuis plusieurs années, d'autoriser les bureaux de contrôle des habitants communaux de transmettre certaines données déterminées concernant les habitants des communes concernées à la fondation BVA, dont le but statutaire est de procurer du travail en atelier ou au domicile, à des personnes handicapées. Cette décision respecte donc le droit en vigueur. Une circulaire allant dans ce sens a été établie par le service de la population du Canton de Vaud et transmise à toutes les communes vaudoises. Force est de constater, que ladite circulaire mentionne clairement que les communes doivent systématiquement informer les nouveaux citoyens arrivants que certaines de leurs données sont transmises au BVA et qu'ils ont le droit de s'opposer à cette transmission. Le rapport de la Cour des Comptes du 31 octobre 2015, faisant également état de cette problématique, constatation n° 8: «Des cas d'atteinte à la loi sur la protection des données, LPRD, ont été constatés : données collectées sans base légale, accès excessif aux registres, communications insuffisantes aux habitants. Les Municipalités prennent peu de dispositions visant à assurer la protection des données lors de la collecte et du traitement. De manière générale, la plupart des préposés et collaborateurs des bureaux de contrôle des habitants méconnaissent ou ont des incertitudes quant aux exigences en matière de protection des données.»*

*Risques: non-respect de la LPRD, risque d'image, perte de confiance, partage d'information non souhaité par les habitants.*

*Recommandations : vérifier notamment, à partir de directives à émettre par le service de la population du Canton de Vaud, que les procédures de travail, données collectées, informations données aux habitants, gestion des données personnelles, suppression des données inutiles accès au registre de stockage et communications, soient en conformité avec cette loi. Former et responsabiliser les préposés et les collaborateurs de bureaux du contrôle des habitants à la protection des données. Enfin, retenons que le BVA est une entreprise d'intégration sociale, opérant dans un environnement industriel et commercial lié au marketing direct sur le Canton de Vaud et en Suisse. La société permet d'employer des personnes en situation de handicap physique ou psychique léger ou moyen.*

*Situation à Renens: A ce jour, le SPOP adresse une fois par semaine des avis de mutations, arrivées, départs, décès, changements d'adresse, changements de nom au BVA. Aucun émoluments n'est perçu. Je n'ai personnellement reçu aucune corbeille, je n'ai jamais rien reçu et je crois que les employés non plus, je n'en ai rien vu dans les bureaux. Ce sera toutefois, peut-être quelque chose à voir en plus. Il est important de relever qu'il s'agit d'un envoi papier et qu'il ne s'agit en aucun cas d'un envoi périodique de la totalité de nos habitants. La confession et la profession n'apparaissent pas sur l'avis de mutation. Il est vrai qu'à ce jour, les collaborateurs du SPOP n'informent pas les administrés que certaines données sont transmises au BVA. De plus, aucune fiche d'arrivée n'est transmise aux nouveaux habitants. Par contre pour toute personne qui demande la confidentialité des données, nous pouvons sans autre mettre un code à l'écran. Cependant, malgré la saisie de ce code, l'application informatique actuelle ne nous permet pas de ne pas envoyer une éventuelle mutation au BVA. Un collaborateur du SPOP devrait veiller à retenir manuellement la mutation papier pour toutes les personnes qui souhaitent la confidentialité. Nous relevons ici que la future application informatique devrait palier certains problèmes rencontrés aujourd'hui. En outre, nous relevons que la question de la confidentialité est une donnée purement communale qui se prend en changeant de commune. Après lecture et analyse du rapport de la Cour des Comptes, il est prévu que le service de population du Canton de Vaud en collaboration avec les préposés à la protection des données puissent établir une fiche d'arrivée officielle qui précisera quelles données sont transmises et à qui, tout en laissant le choix aux administrés de valider ou de refuser la transmission des données. En l'attente dudit document, il va sans dire que les collaborateurs du SPOP doivent informer les administrés sur le fait que des avis de mutations sont envoyés au BVA. Par ce qui précède, j'espère avoir répondu à l'interpellation de Mmes Szenyan-Reymond et Zurcher-Maquignaz.*

○ **Mme Simone Szenyan-Reymond, Fourmi rouge**

*Je suis d'accord pour les nouveaux arrivants, cela va fonctionner, mais pour ceux qui habitent depuis longtemps ici, comment faisons-nous pour nous faire ôter ?*

**Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*C'est une question qui est finalement assez simple, soit vous faites un mail au SPOP, soit vous passez au SPOP. Sinon, je vous propose, comme à Mme Zurcher-Maquignaz, de nous rencontrer une fois, venez au SPOP, et nous pourrions regarder ce qu'il s'y fait exactement, peut-être avoir également un complément d'information sur toutes les questions que vous avez posées.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**  
Interpellation relative à l'affichage du 2<sup>ème</sup> tour des élections à la Municipalité

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chèr-e-s Collègues,

Quelques jours après le 1<sup>er</sup> tour des élections du 28 février dernier, les panneaux d'affichage qui avaient été disposés à cet effet ont été enlevés, ne laissant ainsi plus que 3 espaces d'affichage. Plusieurs d'entre nous avons été surpris, pensant utiliser les affiches du premier tour pour la suite. Renseignements pris, on m'a dit « c'est la loi ». La loi, c'est la loi, elle doit être respectée, pas de problème. Mais... Nous avons été surpris de constater que les affiches du PLR, du PS et du POP Fourmi rouge étaient toujours placardées alors que celles des Verts et de l'UDC avaient été enlevées. Personnellement, j'ai pu constater ceci pour l'affichage de Verdeaux, celui de l'Eglise catholique après avoir été interpellée par un monsieur tout inquiet qui ne comprenait pas pourquoi Les Verts n'étaient pas au 2<sup>ème</sup> tour. Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

- Pourquoi ne pas avoir enlevé toutes les affiches ou laissé celles de tous les partis en attendant les nouvelles ?
- Pourquoi avoir laissé les affiches du Conseil national plusieurs semaines après les élections, alors que le 2<sup>ème</sup> tour pour le Conseil des Etats était en cours ? La loi n'était-elle pas entrée en vigueur ?
- Pour les prochaines élections, pourrait-on avoir un protocole d'affichage plus clair, et qui tiendra compte des intérêts de tous les partis ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je peux répondre partiellement à Mme Jaccard. C'est vrai que les conditions d'affichage pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections de la Municipalité ont changé il y a quelques années. Mais les anciens, nous qui n'avons pas vécu de 2<sup>ème</sup> tour en 2011, avons effectivement l'idée que nous pouvions réutiliser les affiches existantes et mettre un bandeau jaune en utilisant ces affiches. Or la loi a changé, comme le précisait l'arrêté de convocation publié pour chaque élection du 7 octobre 2015 par le Conseil d'Etat pour ces élections du 28 février. Il définissait précisément que pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Municipalité, il y avait une affiche par liste. Ce qui impliquait, pour la plupart de nouvelles affiches. Le délai de distribution des affiches par les partis était extrêmement court, le lendemain du dépôt des listes voir la fin de la semaine. Les services compétents ont simplement gardé 3 panneaux d'affichage pour les 3 listes qui étaient déposées et ont enlevé les anciennes affiches. Cela a été une surprise pour bon nombre d'entre nous qui n'avions pas en tête que la loi avait changé pour le 2<sup>ème</sup> tour et qu'il y avait de nouvelles affiches pour les partis encore en liste. Je ne pense pas du tout qu'il y ait eu une systématique quelconque pour enlever ces affiches; il est resté 3 panneaux, réutilisés très rapidement, avec 3-4 jours pour voir les nouvelles affiches pour ce 2<sup>ème</sup> tour. Je n'ose pas imaginer qu'il y a eu une systématique voulant léser certains partis par rapport à d'autres. Nous avons seulement laissé 3 panneaux d'affichage. La question concernant le Conseil national, honnêtement, je ne sais pas pourquoi ces affiches étaient, effectivement pour

*certaines, restées assez longtemps. Normalement, une fois les élections passées, les affiches sont enlevées et je ne sais pas ce que précisait l'ordonnance pour le 2<sup>ème</sup> tour du Conseil d'Etat, mais nous ferons attention, dans l'administration et je vous le recommande dans les partis aussi, de bien lire ces ordonnances qui clarifient ces règles d'affichage. Le retrait des affiches se fait rapidement une fois les élections passées, à moins que les services qui font cela, soit le service Environnement et Maintenance ait d'autres taches urgentes.*

○ **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Merci Madame la Syndique,*

*Je n'ai jamais émis l'hypothèse qu'il y avait eu une volonté de nuire à un parti, loin de moi cette idée. Simplet, nous avons été interpellés par le fait que des gens ont cru que Les Verts n'étaient pas présents pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Municipalité.*

*Ce qui m'interpelle, c'est qu'il aurait certainement été plus simple d'enlever les affiches de tout le monde, et c'était dans ce sens que je vous posais la question. Pour le Conseil national, je vous laisserais vous renseigner et me répondre plus tard peut-être.*

**Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Il aurait fallu recouvrir les panneaux avec les affiches du 1<sup>er</sup> tour que nous laissons pendant 3-4 jours, le temps d'attendre les nouvelles affiches du 2<sup>ème</sup> tour. Le collage des affiches se fait par la société SGA, mais les panneaux, c'est la ville, et nous n'avons pas recollé d'affiches intermédiaires. Nous avons, en effet, gardé les panneaux pour le 2<sup>ème</sup> tour. Il faut peut-être trouver un agenda entre l'affichage de la SGA et enlever ces panneaux au même moment où ils seront recouverts par les mêmes affiches. Nous pourrions améliorer cela pour l'avenir.*

○ **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Ce que j'ai constaté, c'est que dans d'autres communes les affiches ont simplement été enlevées et que les panneaux sont restés bruns quelques jours et il n'y a pas eu d'impression de favoriser des partis plus que d'autres. Cela n'était, à quelque part, pas très juste, car si d'autres partis avaient eu le même problème, ils seraient également intervenus ce soir.*

**Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Je ne sais pas ce qu'il se passe dans les autres communes, si c'est la SGA ou les communes qui enlèvent les affiches. A nouveau, nous, nous enlevons les panneaux, mais c'est la SGA qui enlève ou place les affiches. Mais on entend vos remarques et on veillera, lors des prochaines élections, que ce problème, qui est technique à mon avis ne se reproduise plus. Mais je comprends que cela ait pu poser souci.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## 16. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Michele Scala, PSR**

- Suggestion pour dynamiser le centre-ville

*Lors de cette campagne pour les communales, pas encore finie d'ailleurs, il a été souvent question du centre-ville et de son dynamisme. Comme vous le savez, tous les deux ans, en juin et juillet notamment, un grand évènement international se produit et fait chavirer les cœurs des supporters de tous les pays, suivant les résultats des confrontations. Vous l'avez compris, je fais allusion au championnat d'Europe qui, cette année, aura lieu chez nos voisins. Partout les villes s'organisent pour accueillir les supporters, comme à la place de la Navigation, à Ouchy, mais aussi au centre-ville, à la place du Flon, où cette année on permettra aux établissements publics d'installer à l'extérieur des écrans télé sans le son. J'ai envie de dire, qu'est-ce qu'on fait à Renens pour profiter de cet évènement ? Ne peut-on être de temps en temps un peu plus créatif et demander aux établissements publics des propositions d'animation, ne fût-ce que pour les 3 semaines du championnat d'Europe! Un peu d'imagination ne peut que nous faire du bien ! Merci.*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je ne sais pas si c'était une question ou une suggestion, mais nous retenons la suggestion. Nous avons d'ailleurs abordé ce thème aujourd'hui en séance. Votre suggestion, si je la comprends bien est d'inciter les établissements publics à profiter de pouvoir mettre des écrans dehors sans le son. Nous allons faire en sorte de la transmettre à nos établissements publics. C'est une bonne idée, merci.*

- **M. Didier Vienet, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je prie les membres de la Commission des pétitions de passer vers moi à la table pour fixer une date de séance. Merci.*

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

- Site de la Grange de Florissant et jardins familiaux

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Un grand projet va naître sur le site de la Grange de Florissant et cela peut susciter de nombreuses interrogations quant aux jardins familiaux. Cette année, il n'y a absolument rien qui va changer, il n'y a pas une surface qui va bouger. En parlant de jardins familiaux, vous savez certainement que le Président était M. Alberto Mocchi, qui a quitté la Commune, et l'assemblée des jardins familiaux, qui a eu lieu ce soir, a choisi son nouveau Président, en la personne de Monsieur Ali Korkmaz, PSR, que je félicite et je lui souhaite bien du plaisir dans*

sa nouvelle fonction. Concernant le site de la Grange et au concours, je laisse la parole à Mme Tinetta Maystre, qui va vous faire une annonce, car il y aura bientôt une exposition publique.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**  
Concours de projets pour agrandissement de la crèche

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le préavis que vous aviez voté l'an passé nous a alloué un crédit pour organiser un concours afin d'agrandir la crèche sur le site de Château 17. Ce concours a eu lieu, et l'ensemble des 66 projets déposés ainsi que le projet lauréat seront présentés et exposés dès le 4 avril 2016. Le vernissage aura lieu le 4 avril à 17h dans les locaux des CFF, à l'endroit même où avait lieu l'exposition des nouveaux locaux de la gare. L'exposition sera ensuite encore ouverte une dizaine de jours. Vous trouverez plus d'informations sur le concours sur le site internet de la Commune. Je vous invite donc à venir le 4 avril, et sinon à venir faire un tour à l'exposition.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, conseillère municipale**  
Fête du printemps

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme nous sommes à la rubrique des annonces, je rappelle que samedi aura lieu la fête du printemps, fort heureusement le soleil sera là, avec le bonhomme hiver. La fête du printemps est organisée depuis 3 ans par le FAR, donc venez nombreux à cette fête.

M. le Président rappelle que nous voterons encore ce dimanche pour les élections du 2<sup>ème</sup> tour de la Municipalité et il est encore temps de faire entendre votre voix, elle compte.

M. le Président prie également les Présidents de groupe et de parti de passer à la table.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour et lève la séance.

Clôture de la séance à 21h35

Le Président

La Secrétaire suppléante

Pascal Golay

Agathe Barreau